



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/1191 du 19 juillet 2021 renouvelant l'approbation de la substance active clocyralid conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC CLOPYRALID***

*de la société*                      *LIFE SCIENTIFIC LTD*

*numéro de dossier*            *n°2024-0664*

*Vu le courrier de rejet de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit LIFE SCIENTIFIC CLOPYRALID de l'Anses du 26 octobre 2022,*

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 12 avril 2024,*

*Considérant le rejet de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit LIFE SCIENTIFIC CLOPYRALID, suivant le renouvellement de l'approbation de la substance clocyralid,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Noms du produit</b>	LIFE SCIENTIFIC CLOPYRALID PROFI CLOPY 100 SL LEASH 100
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande
<b>Formulation</b>	Concentré soluble (SL)
Contenant	100 g/L - clopyralid
<b>Numéro d'intrant</b>	2130101
<b>Numéro d'AMM</b>	2130033
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

<b>Conditions générales de retrait</b>	
Délai accordé pour la vente et la distribution	1 mois à compter de la signature de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	12 mois à compter de la signature de la présente décision

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2021-5191 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 13/05/2024

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)